RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°41/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mai 2023
Présents : M. BONNEAU François Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. COSTA Claude donne pourvoir à M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, M. DELANNE Claude donne pouvoir à M. PENEL Franck, M. LLUGANY Julien. M'ZOURI Adel.
Secrétaire de séance : Mme OLIBO Marie-Hélène

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sud Roussillon

Monsieur Le Maire expose :

Les dispositions de l'article L 5214-16-v du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent à une Commune, membre d'une Communauté de Communes, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire des fonds, hors subventions.

La Communauté de Communes Sud Roussillon a demandé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 800.000 € à la Commune de Latour-Bas-Elne pour des travaux de réaménagement du centre bourg de Latour-Bas-Elne ce projet comprend outre les études et les prestations de maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux humides de la rue Vauban, de l'avenue d'Elne et de l'avenue de la Mer, des travaux de réfection de voirie et des réseaux secs sur les avenue d'Elne et de la Mer et la rue du Centre, voiries d'intérêt communautaire.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur l'attribution du fonds de concours présenté,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune,
- DIT que les versements de ce fonds de concours se feront sur présentation des factures mandatées,
- DIT qu'un plan de financement est joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12/05/2023